

## **Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 28 septembre 2017**

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, M. Ludovic LANDRÉ, M. Christian CHARRIERE, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Sylvie NIVOIX, MM. Yannick SEYCHAL

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jacques BRUNEL (procuration à M. Bernard GERVAIS) ; Mme Christelle EYCHENNE (procuration à Mme Sandrine VILLENEUVE) ; Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGÉAS (procuration à Mme Christelle MURON) ; Mme Laurence CROZAT, Mme Séverine CARTON.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie NIVOIX

Abordant l'ordre du jour, le Conseil Municipal,

- prend connaissance des résultats de la consultation relative à la voirie 2017 concernant les chemins de La Gilbernie, Magnol à La Rue, La Faye, Le Petit Vert et du Fraisse au Bec ; deux solutions sont proposées : une solution de base, moins onéreuse et la solution en enrobés ; après une longue discussion, il est procédé au vote à bulletins secrets et compte tenu du résultat (6 voix pour la solution de base, 6 voix pour les enrobés et 3 bulletins blancs), l'entreprise ayant déposé la meilleure offre sera recontactée pour obtenir plus de renseignements à propos de l'apport de matériaux et du reprofilage. Puis l'Assemblée sera invitée à se prononcer lors d'une prochaine séance ;

- en ce qui concerne l'opération « rénovation du camping municipal »,  
- APPROUVE, par 13 voix pour et 2 abstentions, l'acte de sous-traitance par lequel Mme THERIAS-MEYER, architecte, confie la prestation «mission économiste » au Cabinet VERNAY ;  
- APPROUVE, par 13 voix pour et 2 abstentions, l'avant projet définitif ;  
- et concernant l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, DECIDE que les honoraires de l'architecte seront fixés sur le montant des marchés et non sur les estimatifs ;

désormais fixés en pourcentage le seront sur les montants effectifs des marchés et non sur les estimatifs présentés ;

- DECIDE, par 12 voix et 3 abstentions, de ne pas voter les statuts présentés par Loire Forez Agglomération ;

- APPROUVE, à l'unanimité, plusieurs modifications budgétaires concernant  
. un trop perçu de taxe additionnelle qui doit être reversée au Service des Impôts ;  
. des crédits supplémentaires à inscrire au budget de l'Eau, pour les travaux d'assainissement des Baraques et de Notre Dame de l'Hermitage ;  
. des travaux supplémentaires à inscrire au budget principal pour l'opération « bâtiment Arnaud – La Barotie » comprenant la réfection de la toiture et la création d'un hangar pour stocker la pouzzolane ;

- AUTORIS le Maire, par 11 voix pour et 4 abstentions, à réaliser un emprunt de 80 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, pour financer les travaux du bâtiment de La Barotie ;

- ANNULE, suite à la demande de la Sous-préfecture, deux délibérations prises en séance du 22 mai, relatives à l'attribution de subventions aux particuliers pour les réfections de façades des immeubles ;

- ACCEPTE à l'unanimité d'allouer des subventions à deux particuliers ayant déposé un dossier pour réfection de façades de leur immeuble et approuve la modification budgétaire s'avérant nécessaire à cette opération ;

- AUTORISE le recrutement d'un agent auxiliaire, pour assurer le bon fonctionnement des TAP, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 et jusqu'au 7 juillet 2018, pour une durée de 4 h45 les vendredis après-midi en période scolaire ;

- APPROUVE la convention établie avec Loire Forez pour la mise en œuvre des TAP, les vendredis de 13 h 30 à 16 h 30, pour les classes maternelles et primaires ;

- APPROUVE, à l'unanimité, les tarifs du camping municipal applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

- DECIDE, par 13 voix pour et 2 abstentions, de DONNER un accord de principe pour allouer une subvention sur la base de 1 € par habitant à l'association « La Maison de Jonathan », par l'intermédiaire du CCAS ;

- ACCEPTE de céder, suite à la demande d'un particulier, la parcelle cadastrée section A n° 328, appartenant à la Section de La Chevalerie, Le Verdier, Les Bessières, non soumise au régime forestier, pour un montant de 400 € ;

- DECIDE, à l'unanimité, de régulariser par acte administratif une cession de terrain concernant une partie de l'emprise de la Rue de Rieu Parent ;

- EST INFORMÉ

. des subventions allouées par le Conseil Général pour la voirie 2017 et pour la création de deux parcours de santé au plan d'eau ;

. des recettes du Casino pour les mois de mai à août 2017 ;

. que l'Association Education Populaire Arts et Théâtre a transmis ses remerciements pour l'attribution de la subvention de fonctionnement ;

. que l'ouverture des plis pour la rénovation du camping municipal est fixé au 16 octobre 2017 à 20 h 30 ;

. qu'il sera amené à se prononcer sur les voiries nécessitant une réfection afin de transmettre un état à Loire Forez Agglomération pour l'année 2018 ;

- PREND connaissance du compte rendu de la réunion du Syndicat de La Faye, avec le Syndicat de la Vêtre et des Elus de BOEN, à propos de la gestion de l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22 h 25**.